

République Française
Département INDRE ET LOIRE
Commune de Morand

Compte rendu de séance

Séance du 27 Août 2019

L' an 2019 et le 27 Août à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de DENIAU Joël Maire

Présents : M. DENIAU Joël, Maire, Mme : DOIDY Mohany, MM : LOISEAU Gérard, LÉGER Laurent, MARTINEAU Jack, SÉNÉCHAUD Lucien

Excusés : Mme GITTON Christelle et M LE QUÉRÉ Aymeric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 5

Date de la convocation : 01/08/2019

Date d'affichage : 01/08/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 01/08/2019

et publication ou notification du : 01/08/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme DOIDY Mohany

SOMMAIRE

- Approbation du compte-rendu de la séance du 18 juillet 2019
- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Questions diverses : néant

Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2019.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 18 juillet 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 18 juillet 2019, tel qu'il est transcrit.

* * * * *

I Délibération 2019-41 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 29 heures par semaine, la durée du contrat est de 10 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : cf. annexe Fiche de poste
- Durée du contrat : 10 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 29 heures
- Rémunération : 1218.44 € brut mensuel,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Considérant les éléments ci-dessus présentés par Monsieur le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

A l'unanimité (pour = 5 ; contre = 0 ; abstention = 0)

Séance levée à 19 :00